

RECEPISSE DE DECLARATION

☒ D'OUVERTURE ☐ DE MUTATION ☐ DE TRANSLATION (1)

Département MARTINIQUE Arrondissement SAINT-PIERRE
Commune LE CARBET

D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE
D'UN RESTAURANT
D'UN DEBIT DE BOISSONS A EMPORTER
(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

Le présent récépissé justifie de la possession de la licence. Toutefois, il ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

Concernant (1) :

Le débit de boissons à consommer sur place de ☐ 3^{ème} ☐ 4^{ème} catégorie (2)

Le restaurant titulaire de la ☐ petite licence restaurant ☒ licence restaurant

Le débit de boissons à emporter titulaire de la ☐ petite licence à emporter ☒ licence à emporter

Sis à : 1766, quartier Morne Aux Boeufs
97221 LE CARBET
Enseigne : A2 + Traiteur
Propriétaire du fonds de commerce :

■ Pour une (ou des) personne(s) physique(s) (3) :

Nom de naissance :	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage :	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :	Profession :
Adresse du domicile :	Adresse du domicile :	Adresse du domicile :
Tél. :	Tél. :	Tél. :
Email :	Email :	Email :

■ Pour une personne morale (s'il y a lieu) :

Dénomination sociale de la société : A2 + Traiteur
Adresse du siège : 1766, quartier Morne Aux Boeufs 97221
LE CARBET
Date de la précédente déclaration (si mutation ou translation) :

Déclarant(s) (3) :

Nom de naissance : <u>ALINE</u>	Nom de naissance : <u>NOLEO</u>	Nom de naissance :
Nom d'usage :	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom : <u>AXELLE</u>	Prénom : <u>CLAUDE</u>	Prénom :
Né(e) le : <u>16.02.1989</u>	Né(e) le : <u>13.12.1970</u>	Né(e) le :
A : <u>Fort de France</u>	A : <u>Fort de France</u>	A :
Département : <u>MARTINIQUE</u>	Département : <u>MARTINIQUE</u>	Département :

Nationalité : Française	Nationalité : Française	Nationalité :
Domicile : 1766, quartier Morne Aux Boeufs Tél. : 97222 2e CARBET 06.96.06.82.33 Email : aellealine@gmail.com	Domicile : 1766, quartier Morne Aux Boeufs Tél. : 97221 1e CARBET 06.96.51.0870 Email : enoleo@hpa.fr	Domicile :

(1)(4) Date d'obtention du

☒ permis d'exploitation : 25/05/2020 madame Aline Aelle
18/11/2022 monsieur NOLEO Claude

☐ permis de vente de boissons alcooliques la nuit :

...../...../.....

Agissant en qualité de (1) :

☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☒ Représentant légal de la société (5)	☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☒ Représentant légal de la société (5)	☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5)
---	---	--

Déclare(nt) vouloir effectuer (1) :

☒ L'OUVERTURE	Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du 01/04/2023
☐ LA MUTATION	Exploiter à partir du (-----/-----/-----) le débit de boissons susmentionné. Ce débit était précédemment tenu par (1)(3) ☐ Mme ☐ M. : _____ en qualité de : ☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5) (6) : _____
☐ LA TRANSLATION	Transférer à partir du (-----/-----/-----) le débit de boissons précédemment installé à : _____ _____

Le ou les déclarants certifient :

1° ne pas être justiciable(s) des articles L. 3336- 1, L.3336-2, L. 3336-3 du code de la santé publique ;
 2° que le débit de boissons susmentionné répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

Fait à : Le CARBET le 21/03/2023

Timbre de la commune :



Le Maire



(1) cocher la case utile.

(2) Cette case ne peut pas être cochée en cas d'ouverture d'un nouvel établissement. En effet, l'article L. 3332-2 du code de la santé publique interdit l'ouverture d'un nouvel établissement de 4° catégorie.

(3) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom en capitales.

(4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques entre 22h et 8h.

(5) Notamment (non limitatif) : Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC ; Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS ; Directeur général ou directeur général délégué de la SA

(6) Préciser le cas échéant la dénomination de la société exploitant le débit de boissons antérieurement à la présente déclaration.